COMMUNE DE VEYRIER

POSE DE LA SIGNALISATION PROVISOIRE

Lieu :

Le à :

Entreprise :

Nous avons relevé l'immatriculation des véhicules en place, suite à la pose de la signalisation amovible.

Signalisation valable le / / 202 A :

jusqu'au : / / 202 A :

MOTIF :

☐ Travaux sur la voie publique / Une manifestation / Exécution de travaux sur la voie publique / Déménagement.

Agent :

IMMATRICULATION DES VEHICULES

MARQUE	COULEUR	N° PLAQUE	MARQUE	COULEUR	N° PLAQUE

Pose de la signalisation et transmission du listing 72 heures avant l'utilisation de la zone réservée